



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/22/03/05

Date de convocation :

15/03/2024

Objet de la délibération :

**Approbation du Compte
de Gestion 2023 du
budget Communal**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

29/03/2024

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

15/03/2024

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 22 mars 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-deux mars à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMOUNIN, Mme Sonia
DESTAING, M. Guillaume CRETIN, Mme Mégane
GAUTHIER, M. Romuald TAUVERON, M. Jean-Michel
CLEMENT, M. Nicolas DEAU, M. Stéphane LOGUIOT,
M. William RUSTERHOLTZ, M. Éric CLEMENT.

Absents excusés : M. David MARTIN, M. Gwenaël LE
GALLO.

Absents : M. John WETZEL.

Procurations : M. Gwenaël LE GALLO à M. Nicolas
DEAU

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mégane GAUTHIER,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le
compte administratif de l'exercice 2023, après s'être assuré
que le trésorier municipal a repris dans ses écritures le
montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023,
celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les
mandats de paiement ordonnancés en 2023 et qu'il a
procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été
prescrit de passer dans ses écritures,

- Déclare que le compte de gestion communal dressé
pour l'exercice par le trésorier municipal, visé et
certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni
observation, ni réserve de sa part
- Approuve le compte de gestion communal présenté
par le comptable public pour l'exercice 2023

Membres en exercice : 13

Présents : 10

Représenté : 1

Suffrages exprimés : 11

Abstention : 0

Pour : 11

Contre : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Mégane GAUTHIER

